

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V. 49 Vœu relatif à l'ouverture au public de la tour Saint-Jacques.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la tour Saint-Jacques a été exceptionnellement ouverte pendant les Journées Européennes du Patrimoine des 15 et 16 septembre 2012 ;

Considérant que cette ouverture a remporté un succès au vue des 18 visites organisées qui ont permis à 306 personnes d'y accéder pendant les deux jours d'ouverture ;

Considérant l'intérêt historique du bâtiment et le panorama exceptionnel qui se déploie depuis la terrasse de la tour ;

Considérant que les visiteurs ont été particulièrement enthousiastes de cette visite ;

Considérant que l'Association des Amis de la tour Jean sans Peur a présenté, sur la base du bilan des JEP 2012, un projet détaillé du fonctionnement des visites pour une ouverture de la tour Saint-Jacques dès l'été 2013 ;

Sur la proposition de Mmes Catherine DUMAS, Delphine BURKLI, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Thierry COUDERT et les élus du groupe UMPPA,

Emet le vœu :

- Que la tour Saint-Jacques soit ouverte à la visite les vendredis, samedis et dimanches du début du mois de juillet 2013 jusqu'aux prochaines Journées Européennes du Patrimoine.